



5, 6 & 7 Mai 2018

PILOTE: (1 seul pilote inscrit sauf side car qui doit préciser le nom et adresse du passager)

NOM + Prénom :

NOM + Prénom passager side-car :

Adresse :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Code Postal :

Ville :

TEL:

TEL:

e-mail :

e-mail :

MOTO 1:

MOTO 2:

MOTO 3:

Marque :

Marque :

Marque :

Cylindrée :

Cylindrée :

Cylindrée :

Année :

Année :

Année :

Joindre à l'inscription une **PHOTO** des véhicules engagés.

Attention : contrôle sonomètre obligatoire Limite : 102dB.

MANCHES: rayer la mention inutile (1 seule manche possible par inscription)

Manche 1 : lents

Manche 2 : moyens

Manche 3 : moyen rapides

Manche 4 : rapides

Manche 6 : Post Classic (limite au 31/12/1991)

Manche 7 : Side-cars

Tarifs Inscription:

Pilote Solo.....250 € ; Pilotes Side..... 255 €

Location Box :

Box 32m2	8mX4m	150 €	OUI	NON
Box 84m3	7mX12m	320 €	OUI	NON

Assurance/Garantie facultative décès/invalidité par personne et pour la manifestation:

rayer la ou les mention(s) inutile(s) voir conditions au verso.

- Option 1 :33 € TTC par personne
- Option 2 :40 € TTC par personne
- Option 3 :53 € TTC par personne

Je soussigné(é)ne souhaite pas souscrire de garanties complémentaires en prévoyance.

Accord Règlement «CLASSIC RACE»: Mention « lu et approuvé » obligatoire :.....

Date :

Signature Pilote:.....Coéquipier :.....

Veuillez envoyer votre chèque libellé à l'ordre du **Team Lavergnac:**

TOTAL :.....€

Les chèques seront encaissés dès réception.

Photocopie de votre permis de conduire/BSR/licence et une autorisation écrite du représentant légal pour les mineurs.

Enveloppe affranchie et libellée à votre adresse pour la confirmation d'inscription.

A retourner avant le 10 Avril 2018 à:

TEAM LAVERGNAC

Max COLLONGE

Rue des boucheries

63160 BILLON

Info Contact : 06 64 42 50 26

Conditions Garanties Facultatives Décès, invalidité et Incapacité temporaire

Choix 1 :

- Capital Décès et Invalidité Permanente et totale de 15000 €
 - Invalidité partielle > 5 %
 - Incapacité temporaire : indemnité maximale : 15 €/j
 - Franchise : 30 jours
 - Prestation maximum : 365 jours
- Coût TTC/Personne : 33 €**

Choix 2 :

- Capital Décès et Invalidité Permanente et totale de 20000 €
 - Invalidité partielle > 5 %
 - Incapacité temporaire : indemnité maximale : 20 €/j
 - Franchise : 30 jours
 - Prestation maximum : 365 jours
- Coût TTC/Personne : 40 €**

Choix 3 :

- Capital Décès et Invalidité Permanente et totale de 30000 €
 - Invalidité partielle > 5 %
 - Incapacité temporaire : indemnité maximale : 30 €/j
 - Franchise : 30 jours
 - Prestation maximum : 365 jours
- Coût TTC/Personne : 53 €**

Afin de répondre aux obligations d'assurance de notre Association, je vous remercie de m'indiquer si vous êtes intéressé(e) par une garantie complémentaire en INVALIDITE et DECES pour les capitaux mentionnés ci-contre.

